Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Communes d'AUCHEL et d'ALLOUAGNE

S.A. MORTREUX

EXPLOITATION D'UN ENTREPOT DE STOCKAGE DE MATIERES COMBUSTIBLES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La Société MORTREUX dont le siège d'exploitation sis Zone Industrielle d'Auchel – Bd Jacques Dewavrin à AUCHEL a déposé une demande et un dossier à l'effet d'être autorisée, sous le régime d'enregistrement, à procéder à l'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 24 mai 2012.

Le dossier est consultable en mairie d'AUCHEL, lieu d'implantation du projet, du **lundi 18 juin 2012 au mercredi 18 juillet** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci : du lundi au vendredi inclus de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15 où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction des Affaires Générales – Bureau des Procédures d'Utilité Publique ou par voie électronique à l'adresse suivante « pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêt préfectoral de refus.